

COLLEGE SAINT-JOSEPH
Place J. M. de la Mennais
44410 HERBIGNAC

2 02 51 76 99 10



viescolaire@stjosephherbignac.fr

AUTORISATION PARENTALE pour l'année 2021/2022

Pendant l'année scolaire, si son emploi du temps le permet ou lors d'une absence d'un enseignant (dans ce cas, un mot sera mis sur l'agenda de correspondance), votre enfant peut être autorisé à arriver plus tard au collège **le matin**.

arriver plus tard au collège <u>le matin</u> . <i>Il est tenu alors de rentrer directeme</i>	nt au collège, quelle que	soit l'heure de son arrivée.
(Pour les dispenses de sport, demander l'auto	risation via le carnet de c	correspondance).
Mme, M, responsabl	le(s) légal de	en classe de
☐ autorise(nt) mon enfant à arriver plus tard		
☐ n'autorise(nt) pas mon enfant ; dans ce cas	s, il sera en permanence	a 8nzu pour travailler.
	Date,	Signature
COLLEGE SAINT-JOSEPH Place J. M. de la Mennais 44410 HERBIGNAC 202 51 76 99 10 viescolaire@stjosephherbignac.fr	ortios sur tomos scalairo	La Mennais
AUTORISATION PARENTALE pour les so	orties sur temps scolaire	pour l'année 2021/2022
Pendant l'année scolaire, votre enfant peut êt périscolaires (cinéma, théâtre, cross, piscine,	tre amené à sortir du col	
Ces déplacements se font soit à pied, soit en le systématiquement, encadrés par les professes Mme, Mr, responsable	ous et sont obligatoires ; urs.	les élèves se déplacent

(Pour les sorties hors temps scolaire, une circulaire vous sera adressée de façon systématique).